

Barème des rémunérations - Année 2019

Honoraires sur les ventes

(à la charge du vendeur)

5 % sur le prix de vente d'un bien supérieur à	230 000 €
6 % sur le prix de vente d'un bien < ou = à	230 000 €
7 % sur le prix de vente d'un bien < ou = à	200 000 €
8 % sur le prix de vente d'un bien < ou = à	120 000 €
9 % sur le prix de vente d'un bien < ou = à	75 000 €
10 % sur le prix de vente d'un bien < ou = à	45 000 €
12 % sur le prix de vente d'un bien < ou = à	30 000 €
15 % sur le prix de vente d'un bien < ou = à	16 000 €

Honoraires sur les estimations

180 € par lot

Honoraires gestion syndic : nous consulter ...

Transactions immobilières • Administration de biens • Syndic • Locations

Barème des rémunérations - Année 2019

Honoraires sur les locations

Ces honoraires sont à partager à part égale entre le bailleur et le preneur.

Surface habitable inférieure ou égale à 60 m ²	16 €/m ²
Surface habitable inférieure ou égale à 100m ²	12 €/m ²
Surface habitable supérieure à 100m ²	10 €/m ²

Honoraires état des lieux (Indissociable des honoraires de location)

4 € par m² de surface habitable

Honoraires gestion syndic : nous consulter ...